



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOËL

La Roche-sur-Foron, 7 juillet 2026

Sénatrice de la Haute-Savoie

## Écoles, agriculture, stations de ski : Sylviane Noël fait entendre la voix des territoires de montagne au Sénat

**Le Sénat a examiné en séance publique ce lundi 6 juillet la proposition de loi “pour une montagne vivante et souveraine”, un texte qui vise à mieux prendre en compte les réalités très concrètes des territoires de montagne. À cette occasion, Sylviane Noël est intervenue en discussion générale pour rappeler que la montagne n’est pas un décor, mais un territoire habité, productif, fragile et stratégique. Plusieurs amendements qu’elle a défendus ont été adoptés en séance publique.**

La montagne n’est pas seulement un paysage. C’est un lieu où l’on vit, où l’on élève ses enfants, où l’on travaille, où l’on produit et où l’on fait vivre des villages confrontés à des contraintes plus fortes qu’ailleurs. C’est ce message que Sylviane Noël, Sénatrice de la Haute-Savoie, a porté lors de l’examen de la proposition de loi **“pour une montagne vivante et souveraine”**.

Pour elle, les territoires de montagne ne demandent pas des privilèges, mais des règles adaptées à leurs réalités : distances, isolement, neige, relief, pastoralisme, agriculture, équilibre économique des vallées et maintien des services essentiels.

### **Des garanties nouvelles pour les écoles de montagne**

Sylviane Noël a d’abord **défendu les écoles de montagne**, trop souvent fragilisées par des fermetures de classes décidées à partir d’une lecture immédiate des effectifs.

Dans une commune de montagne, **fermer une classe n’est jamais anodin**. Cela peut allonger les trajets des enfants, compliquer la vie des familles et affaiblir durablement l’attractivité d’un village. La Sénatrice a ainsi fait **adopter un amendement de bon sens : avant toute fermeture de classe, les autorités académiques devront tenir compte des projets d’aménagement et des opérations de construction de logements engagés ou suffisamment établis, lorsqu’ils peuvent entraîner l’arrivée de nouvelles familles**. La décision de fermeture devra également préciser comment les éléments transmis par la commune ont été pris en compte.

Deux autres amendements adoptés renforcent cette même logique : le rôle des conseils départementaux de l’éducation nationale est réintroduit dans la concertation sur le premier degré, tandis que la notion d’**éloignement** est mieux prise en compte pour le second degré.

### **Une reconnaissance attendue pour les bergers et le pastoralisme**

Sylviane Noël se félicite également de l’adoption de son amendement sur les **abris de bergers et cabanes pastorales**. Ces constructions seront désormais expressément reconnues parmi les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières, dès lors qu’elles sont nécessaires à l’activité pastorale.

Pour la Sénatrice, il s’agit d’une avancée importante. Les abris de bergers ne sont pas des éléments folkloriques : ils permettent une présence humaine en altitude, au plus près des troupeaux, dans un contexte rendu encore plus difficile par la prédation du loup.

Contact presse :

## Soutenir l'agriculture de montagne et ses outils de production

Un autre amendement adopté vise à mieux soutenir les **outils de production** en montagne. L'objectif est simple : permettre aux filières locales, notamment laitières, de maintenir et développer leurs capacités de transformation, en tenant mieux compte des réalités de site. Cette avancée complète un amendement déjà adopté en commission, qui facilite les constructions et installations nécessaires à la valorisation directe de la production agricole en zone de montagne. Pour Sylviane Noël, une montagne vivante est aussi une montagne qui produit, transforme, entretient ses paysages et fait vivre ses filières locales.

## Stations de ski : un combat qui doit continuer

Lors de son intervention, Sylviane Noël a également regretté que la question du modèle économique des stations de ski et des remontées mécaniques n'ait pas pu être pleinement intégrée dans le texte.

Les stations doivent naturellement s'adapter au changement climatique et diversifier leurs activités. Mais elles ne peuvent pas être regardées comme de simples activités commerciales ordinaires. Dans de nombreuses vallées, les domaines skiables sont des équipements structurants. Ils font vivre des emplois, des commerces, des hébergements, des restaurants, des artisans, des écoles de ski, des saisonniers et des familles.

Sylviane Noël l'a rappelé en séance : **un euro dépensé dans un forfait de remontée mécanique génère en moyenne cinq euros de retombées économiques locales**. Elle regrette que son amendement de repli, demandant un rapport sur la situation financière des services publics de remontées mécaniques et sur les leviers permettant d'en garantir la pérennité, n'ait pas été adopté. Elle continuera toutefois à porter ce combat, en particulier pour les petites stations et les stations de moyenne montagne, qui doivent réussir leur transition sans être fragilisées par un cadre juridique et financier inadapté. De même, elle a regretté l'irrecevabilité de deux amendements qui auraient permis un allègement des procédures et une simplification dans deux cas :

- La réalisation de structures légères de loisirs (style via ferrata, sentiers d'escalades) soumis à des études environnementales lourdes
- Dans le cas d'un remplacement d'une remontée mécanique ancienne par un appareil moins impactant, moins bruyant et moins énergivore

## Permettre à la montagne de rester vivante

À travers son intervention et ses amendements, Sylviane Noël a défendu une ligne claire : **la montagne doit rester un territoire de vie**. Un territoire avec des écoles, des bergers, des agriculteurs, des outils de production, des stations qui s'adaptent, des villages habités et des jeunes qui peuvent y construire leur avenir.

Pour la Sénatrice de la Haute-Savoie, une montagne vivante et souveraine est une montagne où l'on peut apprendre, travailler, produire, se soigner, transmettre, entreprendre et rester. C'est dans cet esprit qu'elle a soutenu cette proposition de loi, tout en appelant à poursuivre le travail sur les sujets encore insuffisamment pris en compte, au premier rang desquels l'avenir des stations de montagne et des remontées mécaniques.